



## AG de printemps 2025

### Notice d'information

Ce document fournit des informations concernant le point 5 de l'OJ de l'AG : *Futur du bivouac de Mittelaletsch.*

### Décision soumise au vote de l'AG

La question suivante sera soumise au vote :

***L'Assemblée générale est-elle d'accord de remettre le projet de reconstruction du bivouac, ainsi que son exploitation ultérieure, à une ou plusieurs des entités qui ont déclaré leur intérêt potentiel à la faitière du CAS début 2025 ?***

Votes possibles :

***Oui***

***Non***

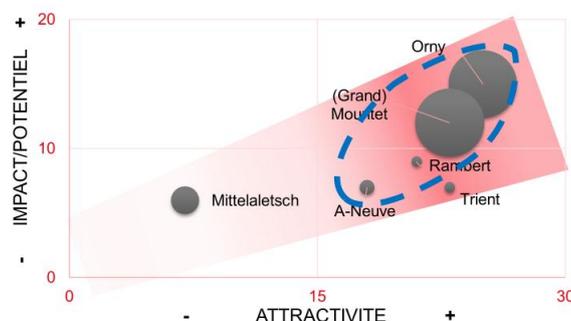
Recommandation du comité : Oui

### Contexte

Lors de l'AG d'automne 2023, le comité a présenté sa stratégie et les priorités en découlant. La planification pluriannuelle pour les cabanes est l'un des éléments de la mise en œuvre de cette stratégie et a brièvement été présentée. Un article dans le *Passion Montagne* No2 2024 a présenté plus en détail ce qui a conduit à déprioriser la reconstruction du bivouac de Mittelaletsch.

La section a un patrimoine de bâtiments alpins important (cabanes, chalets, refuge, ...). Les ressources financières et humaines de la section étant limitées, il est nécessaire de planifier ces investissements. Le comité a développé un modèle d'évaluation pour les investissements. Toutes les cabanes ont ainsi été évaluées selon plusieurs critères répartis sur 2 axes :

- **Attractivité** : entre autres son emplacement et l'attrait d'un grand nombre de pratiquants de la montagne
- **Impact potentiel** d'une rénovation (ou d'une absence de rénovation) : par exemple, sur l'environnement et les urgences d'exploitation (eau, structure, etc.)



Positionnement des cabanes et bivouac de la section sur les 2 axes d'évaluation (la taille du rond reflète l'investissement nécessaire)

Les cabanes d'Orny et Moutet ont une très forte attractivité, de par leur emplacement exceptionnel. De plus, ces cabanes n'ayant pas été rénovées depuis de nombreuses années,

l'impact d'une rénovation sera d'autant plus important. En contraste, le bivouac de Mittelaletsch, s'il est situé dans une région magnifique, a un accès long et alpin ce qui limite son potentiel.

**L'application de ce modèle d'évaluation a conduit le comité fin 2023 à prioriser les rénovations des cabanes de Mountet et Orny pour les 10 prochaines années.**

Certains membres nous ont interrogé sur la cohérence de cette décision avec le travail effectué par le passé sur le bivouac, et il est utile de rappeler les faits ici :

- Construit en 1978, le bivouac se situait sur l'itinéraire de l'ascension de l'Aletschhorn et du Dreieckhorn. Le manque de densité de cabanes dans la zone Aletsch est à relever. Le nombre de nuitées annuelles était estimé à environ 350, sachant qu'environ 25% n'étaient pas déclarées (et donc non réglées).
- Durant l'hiver 2018-2019, le bivouac a été soufflé par une avalanche.
- Durant l'été 2019, des missions de nettoyage ont été effectuées, et les négociations ont commencé avec notre assurance. Initialement le versement de l'indemnité d'assurance était conditionné à la reconstruction du bivouac.
- Une entreprise spécialisée dans la prévention des dégâts naturels, nous a aidé à identifier un nouvel emplacement moins exposé au risque d'avalanche.
- Un concours d'architecture, qui s'est déroulé en plusieurs phases entre 2021 et 2022, a été organisé sur la base de ce nouvel emplacement. Le nouveau bivouac compterait 20 couchettes, un espace séjour offrant 15 places assises, un coin cuisine ainsi que des toilettes sèches intégrées au bâtiment (l'ancien bivouac détruit offrait 13 couchettes complétées par 5 matelas, et était devenu régulièrement trop petit les dernières années de son exploitation). Le coût de construction du projet primé se situe dans une fourchette approximative de 700 000 à 800 000 francs.



*Illustration du projet lauréat du concours*

- En parallèle au concours, les discussions avec l'assurance ont continué, et ont finalement conduit au versement par l'assurance d'une indemnité pour solde de tout compte, non conditionnée.
- Au terme du concours (mai 2022), le comité a décidé de geler les activités liées au bivouac de Mittelaletsch, les ressources humaines et financières de la section étant alors focalisées sur le chantier de rénovation de la cabane du Trient jusqu'en 2023.
- L'analyse stratégique des cabanes mentionnée plus haut a été menée en 2023. Elle a conduit la section à déprioriser le projet de reconstruction du bivouac de Mittelaletsch. A noter que cette décision n'implique ni un manque d'intérêt pour le projet de reconstruction de Mittelaletsch ni d'estime pour les bénévoles qui ont été impliqués dans le concours.
- Un groupe de travail sur l'avenir du bivouac a été constitué après l'AG d'automne 2023. Ce groupe a constitué un dossier présentant l'état du projet en vue d'une transmission potentielle du projet vers une entité externe. Ce dossier a été partagé avec la faitière bernoise du Club Alpin Suisse, qui a pris en charge la recherche d'un repreneur pour le

projet. En parallèle, la section et la faitière ont reçu des sollicitations de la commune de Bettmeralp, sur le territoire de laquelle se trouvait l'ancien bivouac, ainsi que de l'association régionale des guides de montagne, pour avancer avec le projet de reconstruction.

- Fin 2024, la faitière du CAS a lancé un appel à candidature à l'ensemble des sections du CAS pour identifier de potentiels repreneurs au sein du CAS pour le projet de reconstruction et l'exploitation ultérieure du bivouac.
- La section d'Huttwil, entre Berne et Zürich, s'est déclaré intéressée, potentiellement en collaboration avec la section Uto, et avec le soutien de la commune de Bettmeralp et des guides locaux. A ce stade, la faitière a exclu de reprendre en son propre nom le projet de reconstruction et l'exploitation ultérieure du bivouac.
- **Le comité est favorable à transmettre le projet de reconstruction du bivouac à la section de Huttwil, après la réunion du 3 avril 2025, ayant impliqué la section Huttwil, la CAS-Diablerets et la faitière du club. Le comité souhaite valider lors de l'AG cette recommandation.**
- Le comité n'envisage pas de remettre aux potentiels repreneurs du projet le solde non encore utilisé de l'indemnité d'assurance (environ CHF 164k avant retraitement fiscal). Ce solde, qui existe du fait des primes d'assurance payées pendant de nombreuses années par la section pour le bâtiment, sera réaffecté aux autres projets de rénovation de cabanes de la section.